



Poupart Lussier
Labelle, CPA INC.

Société de Comptables Professionnels
Agrés (SPRCP)

3100, boul. Le Carrefour
Bureau 551
Laval (Québec) H7T 2K7
Tél. : 450-682-3543
Fax : 450-688-2377
www.groupepoupart.com

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE
CANOË-KAYAK DE VITESSE**

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2017



Poupart Lussier

Labelle, CPA INC.

Société de Comptables Professionnels
Agréés (SPRCP)

3100, boul. Le Carrefour
Bureau 551
Laval (Québec) H7T 2K7
Tél. : 450-682-3543
Fax : 450-688-2377
www.groupepoupart.com

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2017

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Rapport de l'auditeur indépendant	2 – 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 12
Renseignements complémentaires	
Évolution de l'actif net du fonds – Fonds de réserve – Placements Sports	13
	<i>- Annexe 1</i>



Poupart Lussier
Labelle, CPA INC.

Société de Comptables Professionnels
Agrégés (SPRCP)

3100, boul. Le Carrefour
Bureau 551
Laval (Québec) H7T 2K7
Tél. : 450-682-3543
Fax : 450-688-2377
www.groupepoupart.com

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
l'Association Québécoise de Canoë-Kayak de Vitesse,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**Association Québécoise de Canoë-Kayak de Vitesse**, qui comprennent le bilan au 31 mars 2017 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que le résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes sans but lucratif, l'**Association Québécoise de Canoë-Kayak de Vitesse** tire certains de ses produits d'activités de collecte de fonds dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'**Association Québécoise de Canoë-Kayak de Vitesse** et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits des activités de collecte de fonds, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour l'exercice clos le 31 mars 2017, de l'actif à court terme au 31 mars 2017 et de l'actif net au 1^{er} avril 2016 et au 31 mars 2017.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'**Association Québécoise de Canoë-Kayak de Vitesse** au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



POUPART LUSSIER LABELLE, CPA INC.

Par : Yves Poupart, CPA auditeur, CA

Laval, Québec
Le 17 juin 2017

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE

4.

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

	2017	2016
	\$	\$
PRODUITS		
Subvention du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, responsable du loisir et du sport	194 208	178 809
Subvention de l'Institut National du Sport du Québec	54 000	29 000
Autres subventions	6 250	11 750
Cotisation des membres	34 158	34 890
Produits liés aux participants aux camps de Floride	77 026	76 777
Inscriptions aux championnats provinciaux	46 894	39 397
Dons - Fonds de réserve - Placements Sports – <i>Annexe 1</i>	34 200	112 646
Autres revenus	27 138	31 455
	473 874	514 724
CHARGES		
Frais pour l'excellence :		
Salaires et charges sociales	63 702	61 475
Frais pour les jeux du Canada	13 952	6 415
Frais pour les officiels	552	415
Frais des camps de Floride	117 001	109 968
Frais d'entraîneurs	61 640	68 913
Frais d'entretien et de réparations et acquisition de matériel roulant	8 273	28 510
Équipement de compétition	38 705	12 000
Autres frais	12 982	5 431
	316 807	293 127
Frais pour le développement	613	724
Frais pour les programmes de compétitions	69 929	60 044
Frais du Fonds de réserve – Placements Sports – <i>Annexe 1</i>	95 589	7 393
Frais d'administration	32 274	36 635
	515 212	397 923
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(41 338)	116 801

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE

5.

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

	2017			2016	
	Fonds d'affectation d'origine externe - Fonds de réserve - Placements Sports \$ <i>Annexe 1</i>	Fonds d'affectation d'origine interne \$ <i>[note 7]</i>	Non affecté \$	Total \$	Total \$
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	155 147	118 084	24 323	297 554	180 753
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	-	(41 338)	(41 338)	116 801
Virement de l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges du Fonds de réserve - Placements Sports - <i>Annexe 1</i>	(61 389)	-	61 389	-	-
Affectation de l'exercice <i>[note 7]</i>	-	-	-	-	-
Utilisation dans l'exercice <i>[note 7]</i>	-	-	-	-	-
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	93 758	118 084	44 374	256 216	297 554

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE

6.

BILAN AU 31 MARS 2017

	2017 \$	2016 \$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	122 998	87 843
Comptes clients et autres créances [note 3]	100 373	124 592
Placements échéant à moins d'un an [note 4]	9 229	11 274
Charges imputables au prochain exercice	27 900	24 889
	260 500	248 598
PLACEMENTS, À LA JUSTE VALEUR [note 4]	77 400	80 911
	337 900	329 509
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Charges à payer	56 040	6 311
APPORTS REPORTÉS [note 6]	25 644	25 644
	81 684	31 955
ACTIF NET		
FONDS D'AFFECTION D'ORIGINE EXTERNE - FONDS DE RÉSERVE - PLACEMENTS SPORTS	93 758	155 147
FONDS D'AFFECTION D'ORIGINE INTERNE [note 7]	118 084	118 084
NON AFFECTÉ	44 374	24 323
	256 216	297 554
	337 900	329 509

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

_____, administrateur

_____, administrateur

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE

7.

FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

	2017 \$	2016 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(41 338)	116 801
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Comptes clients et autres créances	24 219	(77 953)
Charges imputables au prochain exercice	(3 011)	(20 739)
Charges à payer	49 729	(46 066)
	70 937	(144 758)
	29 599	(27 957)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Encaissement de certificat de dépôts	-	25 000
Acquisition de certificats de dépôt	(657)	(1 171)
Remboursement des membres concernant les prêts de bateaux	6 213	6 173
Prêt pour des bateaux à des membres	-	(13 000)
	5 556	17 002
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Apports reportés	-	23 028
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	35 155	12 073
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	87 843	75 770
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	122 998	87 843

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se détaillent comme suit :

Encaisse	122 998	87 843
----------	---------	--------

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association, constituée en vertu de la *Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec*, promeut le canoë-kayak de vitesse dans la province de Québec et regroupe les membres des clubs de canoë-kayak de vitesse. Elle est un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi sur les impôts* et elle est conséquemment exemptée des impôts.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Fonds

L'Association possède trois fonds distincts, soit un fonds d'affectation d'origine externe, dont les objectifs et la provenance sont d'origine externe, un fonds d'affectation d'origine interne dont les objectifs et la provenance sont établis par le conseil d'administration et des fonds non affectés.

Le Fonds de réserve d'origine externe provient du programme de Placements Sports de Sports Québec et il a été créé pour fournir différents programmes d'activités aux membres de l'Association. Sports Québec reçoit des dons pour l'Association et lui remet une contribution additionnelle de 230%; en contrepartie, l'Association remet 10% des sommes reçues à la Fondation Grand Montréal pour une période minimale de 10 ans se terminant le 31 mars 2023.

Le fonds d'affectation d'origine interne sert à réserver des sommes pour différents projets selon des décisions du conseil d'administration.

Les fonds non affectés servent aux opérations courantes de l'Association.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus. Les principales estimations sont au niveau des frais courus et des provisions pour créances douteuses sur les sommes à recevoir et les placements.

Comptabilisation des produits

L'Association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits d'autofinancement reliés aux activités et aux inscriptions sont comptabilisés dans l'exercice où ils sont réalisés.

Les produits des cotisations des membres et affiliations sont comptabilisés au prorata de l'exercice auquel ils se rapportent.

Les subventions, autres revenus et les dons sont comptabilisés aux exercices pour lesquels ils sont versés.

Les produits provenant des placements sont comptabilisés en fonction des droits rattachés aux titres détenus.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [suite]

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont acquises.

Apports reportés

Les apports reçus durant l'exercice pour des charges à encourir lors d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Les apports reportés concernant les acquisitions d'immobilisations seront constatés à titre de produit au moment de l'acquisition des immobilisations.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Association évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées aux résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, d'une partie des placements et des comptes clients et autres créances.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des charges à payer.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'Association comptabilise ses coûts de transactions aux résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Cependant, les instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont majorés des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Dépréciation d'actifs à long terme

L'Association évalue la recouvrabilité des actifs à long terme. Si des événements ou des changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable, une dépense pour la dépréciation équivalente à la différence entre ladite valeur comptable et la juste valeur des actifs est reconnue. La juste valeur est généralement mesurée en utilisant une technique d'évaluation, comme la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE

10.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [suite]

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

3. COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2017	2016
	\$	\$
Comptes clients	11 920	10 641
Subvention à recevoir	66 998	7 250
À recevoir du Fonds - programme Placements Sports	21 455	106 701
	100 373	124 592

4. PLACEMENTS, À LA JUSTE VALEUR

	2017	2016
	\$	\$
Certificat de dépôt au taux de 0,50%, échéant en mars 2018.	5 086	5 061
Certificat de dépôt au taux de 0,90%, échéant en mars 2019.	70 900	70 268
Prêts à des membres, pour l'acquisition de bateaux, sans intérêts, échéant jusqu'en 2020.	10 643	16 856
	86 629	92 185
Moins : Portion échéant à moins d'un an	9 229	11 274
	77 400	80 911

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPUTÉES AUX RÉSULTATS

Le coût cumulé des immobilisations corporelles détenues par l'Association est le suivant :

	2017	2016
	\$	\$
Équipement de compétition	319 138	279 265
Autres équipements de bateaux, liés au programme Placements Sports, prêtés sans intérêt à divers clubs	192 322	121 879
Équipement informatique	52 180	51 885
Matériel roulant	66 501	66 501
Mobilier et équipement de bureau	7 339	5 941
	637 480	525 471

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE

11.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPUTÉES AUX RÉSULTATS [suite]

Au cours de l'exercice, l'Association a acquis des bateaux et équipements au montant de 70 443\$ (7 393\$ en 2016) liés au programme Placements Sports, des équipements de compétition pour 39 873\$ (16 875\$ en 2016), des équipements informatiques pour 295\$ et du mobilier pour 1 398\$.

6. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des produits non dépensés reçus et destinés à couvrir les charges de fonctionnement et des projets des exercices subséquents. Les apports reportés sont les suivants :

	2017	2016
	\$	\$
Jeux du Canada de l'été 2017	21 072	21 072
Développement des athlètes d'excellence	2 616	2 616
Officiels	1 956	1 956
	25 644	25 644

7. FONDS D'AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

	2017				2016	
	Affectés à la banque de bateaux \$	Affectés à l'achat d'immobilisations \$	Affectés à l'achat d'un camion- remorque \$	Affectés au transport de bateaux \$	Total \$	Total \$
Solde au début de l'exercice	77 481	15 547	24 515	541	118 084	131 681
Affectation de l'exercice	-	-	-	-	-	951
Utilisation durant l'exercice	-	-	-	-	-	(14 548)
Solde à la fin de l'exercice	77 481	15 547	24 515	541	118 084	118 084

L'Association ne peut utiliser les montants grevés d'une affectation d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

L'Association, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition de l'entité aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2017.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017

8. INSTRUMENTS FINANCIERS [suite]

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'entité est exposée à ce risque principalement en regard à des créanciers et charges à payer.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour l'Association si une contrepartie manque à ses obligations. Ce risque découle principalement des créances.

Dans le cours normal de ses activités, l'Association effectue l'évaluation de la condition financière de ses clients sur une base continue et il examine l'historique de crédit pour tout nouveau client. L'Association ne court aucun risque significatif à l'égard d'un client unique.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE

13.

Annexe 1

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DU FONDS - FONDS DE RÉSERVE - PLACEMENTS SPORTS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

	2017 \$	2016 \$
PRODUITS - FONDS DE RÉSERVE		
Produits de dons admissibles au programme Placements Sports (sommes provenant des donateurs)	10 364	34 135
Produits d'appariement (sommes provenant de Placements Sports)	23 836	78 511
	34 200	112 646
CHARGES		
Programme de sécurité	14 881	6 501
Programme de promotion	10 265	-
Programme d'équipement	70 443	892
	95 589	7 393
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(61 389)	105 253
FONDS DE RÉSERVE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	155 147	49 894
FONDS DE RÉSERVE À LA FIN DE L'EXERCICE	93 758	155 147

Au 31 mars 2017, la juste valeur marchande des sommes cédées à la Fondation du Grand Montréal s'élève à 35 632\$ (31 832\$ en 2016) [note 2].